



CONSIGNES ET RÈGLEMENT

INTÉRIEUR

PILOTES LICENCIÉS



Le circuit de Layrac est homologué cat.1 par la FFSA et la préfecture du Lot et Garonne.

ATTENTION : Priorité à la location. Pas d'alternance licenciés – location toutes les 10 minutes en cas d'influence !!!

Pas de roulage le dimanche et jours fériés.

Pas de roulage en JUILLET et AOUT ni pendant les vacances scolaires de février et d'avril.

- Afin de pouvoir accéder à la plateforme, les pilotes doivent **IMPÉRATIVEMENT** se présenter à l'accueil, AVANT DE PASSER LE PORTAIL D'ACCÈS LICENCIÉS, pour y présenter leur licence en cours de validité, et de s'acquitter des droits de piste. Si ceci n'est pas respecté, il sera formellement interdit de rouler sur le circuit.

- Les pilotes doivent porter les équipements homologués en bon état : combinaison, casque, gants, minerve, et chaussures montantes.

- Il est formellement interdit de prêter son karting à une personne non licenciée.

- Toute personne non licenciée, désirant essayer un kart de compétition devra s'acquitter d'une licence à la journée auprès du KCPA (karting club de Layrac) et s'équiper d'une tenue pilote complète.

- Tout pilote passant le portail d'accès à la plateforme (à pied ou en voiture) est prié de le refermer derrière lui, c'est un accès interdit au public sans autorisation préalable.

- Les ateliers du circuit de Layrac sont strictement réservés au personnel du circuit. En aucun cas, les pilotes ou accompagnants ne doivent franchir cette limite. Chaque pilote devra utiliser ses propres outils. Aucun outils ne sera prêter par le circuit, compresseur y compris.

- Seul les kartings sont acceptés sur la plateforme privé, les remorques et véhicules doivent rester de l'autre côté du grillage aux emplacements mis à votre disposition.

- Le circuit n'est pas équipé d'électricité pour les licenciés, hormis les courses.

- Aucun déchet ne doit être laissé sur le site. Les pneus, pièces usagées, reste de nourriture, bouteilles... sont priés d'être ramassés. Un conteneur est mis à disposition pour les pneus usagés.

- Veuillez à remettre en place les éventuels objets déplacés tels que les pneus par exemple.

- L'accès au circuit est formellement interdit au public et accompagnateurs.
La zone se limite au paddock, ainsi que de chaque côté de la passerelle.
Toute personne ne respectant pas cela sera exclue du circuit.

En cas de non-respect de ces consignes, le circuit de Layrac se réserve le droit d'exclure cette personne de l'enceinte du circuit